

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2009)
Heft: 1819

Artikel: Une Constitution pour l'économie? : Comme la fin de l'Ancien Régime a conduit aux Constitutions des États, la mondialisation économique et financière appelle une formalisation
Autor: Schöni Bartoli, Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013852>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

concentration de pouvoir, traduisent une volonté de s'attribuer une part la plus grande possible de la plus-value créée par la société.

Participation

A la prise de pouvoir des managers, les actionnaires, s'ils sont regroupés, peuvent répondre en demandant que l'enveloppe de rétribution des directeurs et administrateurs soit soumise à leur approbation.

Mais dans la mesure où il ne s'agit pas seulement de la

rétribution de base, mais d'un bonus, c'est-à-dire d'un intéressement, pourquoi l'enveloppe se limiterait-elle à la seule classe des directeurs et administrateurs? Pourquoi ne pas associer tous les salariés de l'entreprise, tous ceux qui créent la plus-value?

La logique du bonus, c'est la participation.

La participation généralisée se heurte aux intérêts des actionnaires, soucieux de préserver le bénéfice réparti en dividendes. Le principe et les modalités de la participation

devraient donc être imposés par la loi.

Actuel

On objectera que les priorités d'aujourd'hui sont le maintien de l'emploi, la défense du salaire de base. C'est vrai. Mais l'ébranlement du système est l'occasion de ne pas souhaiter revenir au statu ante.

Le bonus porte en lui-même une remise en cause du système. Pourquoi serait-il réservé à quelques-uns? Il ne faut pas l'abolir, il faut le généraliser.

Une Constitution pour l'économie?

Comme la fin de l'Ancien Régime a conduit aux Constitutions des Etats, la mondialisation économique et financière appelle une formalisation

Daniel Schöni Bartoli (27 mars 2009)

Paul Jorion est un anthropologue d'origine belge spécialisé dans l'économie. Il s'est fait mieux connaître du grand public ces dernières années en anticipant la «*crise des subprimes*», à propos de laquelle il a fini par publier un ouvrage (*Vers la crise du capitalisme américain?*) peu avant l'éclosion de la crise à l'été 2007. Il a depuis lors écrit deux autres ouvrages sur la crise financière, soit *L'implosion. La finance contre l'économie: ce qu'annonce et révèle la crise des subprimes* et *La crise. Des subprimes au séisme financier planétaire*. Son blog est devenu un lieu de débat très fréquenté de tous ceux qui aspirent à des profondes réformes économiques. Mais c'est dans l'épilogue de *L'implosion* qu'il

explique quelque peu sa proposition d'une Constitution pour l'économie, idée qu'il avait lancée pour la première fois dans une tribune du quotidien *Le Monde*, le 4 septembre 2007.

Au fond, Paul Jorion prend acte du fait que l'économie l'emporte désormais régulièrement sur la politique, que nous assistons à une montée en puissance de la spéculation financière internationale et que les choix liés à la conduite de la politique monétaire échappent aux gouvernements démocratiques. Pourtant, l'économie est encadrée par un «*lacis de lois, de règlements et de normes*» qui sont régulièrement modifiés dans un mouvement de va-et-vient entre régulation

et dérégulation. Les juristes appellent parfois «*constitution économique*» ce qui se dégage de ces règles, mais elle n'est pas formelle.

Cette finance moderne qui revêt une complexité et développe une puissance inédites n'est plus réellement comprise que par une minorité des acteurs. Des sommes extravagantes conduisent à un gonflement infini des volumes, permettant des chances de gains extraordinaires, mais aussi des risques démultipliés et systémiques. Alors que la concurrence est toujours ajustée principalement par les systèmes légaux des Etats et des accords internationaux. De même qu'à la fin de l'Ancien Régime il a fallu instaurer des Constitutions pour permettre

aux Etats démocratiques de fixer leurs objectifs en toute clarté, de même notre monde moderne aurait désormais besoin lui aussi d'une Constitution pour établir les règles de fonctionnement de l'économie. Telle est la thèse de Paul Jorion.

Cette Constitution ne devrait contenir que des principes directeurs et ne pas se perdre dans les détails. Elle permettrait d'adopter une vision globale et échapperait ainsi en partie aux marchandages parlementaires. Elle aurait au surplus l'avantage de rendre les règles de l'économie plus lisibles aux citoyens. Elle ne devrait pas être une constitution économique, comme cela a été reproché au Traité constitutionnel européen, mais bien une «*Constitution pour l'économie*».

Les avantages de cette proposition seraient surtout d'offrir un cadre de référence stable et cohérent. En Suisse, grâce au référendum obligatoire en matière constitutionnelle, elle aurait aussi une grande légitimité démocratique. Elle permettrait de rendre à l'économie réelle (celle de la production, de la distribution et de la

répartition des richesses) le «*système sanguin*» financier dont elle a besoin. Plutôt que de réguler en urgence à l'issue des crises, elle offrirait la possibilité de fixer les normes a priori. Alors que nous découvrons un monde nouveau fait de ressources naturelles limitées, elle éviterait qu'un «*avenir trop précieux soit abandonné à un système financier en plein désarroi*». Pour permettre d'imaginer plus concrètement l'essence de sa proposition, Paul Jorion formule un exemple d'article constitutionnel: «*Les ventes à terme ainsi que les options d'achat sont autorisées. Elles lient leurs contreparties jusqu'à livraison. En conséquence, il n'existe pas pour elles de marché secondaire. Les paris relatifs à l'évolution d'un prix sont eux interdits.*» Dans le même esprit, il imagine aussi que cette Constitution pourrait interdire les *stock-options* ou la spéculation sur les matières premières.

La proposition de Paul Jorion n'est pas véritablement aboutie. Il s'agit plus d'une idée destinée à lancer le débat sur le nécessaire contrôle des forces incroyables de l'économie et de la finance actuelles. La question de savoir s'il serait

possible d'instaurer une telle Constitution au niveau mondial est ouverte, mais les Etats (ou l'Union européenne) pourraient aussi se saisir de la question. La Suisse offrirait un terrain d'expérimentation idéal grâce aux possibilités de débat constitutionnel ouvertes à l'ensemble de la société par la démocratie directe. Une question comme celle d'une limitation de la taille des grandes banques par rapport à l'importance du PIB national, déjà évoquées ici même (DP 1798), ou d'autres, comme la nécessaire isolation de certaines sphères de la vie sociale à l'égard de l'économie, pourraient ainsi faire l'objet d'un débat public.

L'idée de Paul Jorion a de quoi surprendre: on donne généralement à la notion de Constitution un contenu institutionnel et imaginer une «*Constitution pour l'économie*» est assez exotique. Mais la proposition d'une régulation globale de l'économie à la place d'un tissu trop complexe de règles mérite d'être discutée sérieusement. A l'aube d'un siècle qui va devoir affronter mille tornades économiques et écologiques, la suggestion intervient au bon moment.

La violence encore

La 23ème édition du Festival international du film de Fribourg était une très bonne cuvée

Charlotte Robert (28 mars 2009)

Le nombre de spectateurs a augmenté de 10 % et celui des professionnels – réalisateurs, journalistes, distributeurs, etc.

– de 25 %. Ainsi Edouard Waintrop, le directeur artistique, français, a réussi à attirer beaucoup de nos

compatriotes d'outre-Sarine.

La réalité du tiers monde nous arrive comme un coup de